



**Monsieur le PRESIDENT
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
Comité Technique Paritaire
6 Rue de l'Ange
BP 901**

63 901 PERPIGNAN CEDEX

A BOULE D'AMONT, le 07 juillet 2018

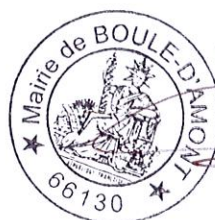
OBJET : « SUPPRESSION ET CREATION DE GRADE – AVIS DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE »

Monsieur le Président,

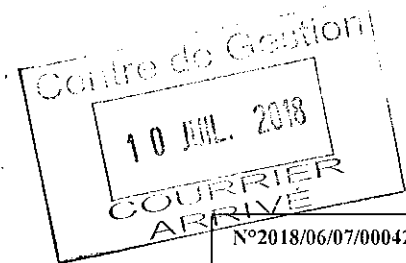
Conformément aux dispositions en vigueur, nous avons l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire concernant la suppression du grade de « Secrétaire de Mairie » - Catégorie A - sur la base de 11/35^{ème} - suite à cessation d'activité et création du grade « d'Adjoint Administratif Territorial » - Catégorie C - sur la base de 17/35^{ème} et ce, selon délibération du Conseil Municipal en date du 6 courant, dont ci-jointe.

Dans l'attente, avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

 Le Maire,

M. OHEIX Yann



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULE D'AMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur OHEIX Yann, Maire

N°2018/06/07/00042	
AMC	
Nombre de Conseillers 7	
En exercice	05
Présents	05
Votants	05
Convocation du 30/06//2018	
Affichage du : 30/06//2018	

ETAIENT PRÉSENTS :

M. OHEIX Yann, Maire, Mme BOTEBOL Claudine, 1^{ère} Adjointe, M.SERRE Claude, M. ROMEU Laurent, Mme PAYRE Irène.

Décédé : M. WINTERSTEIN Marc (décès du 06 juin 2014).

Elu ayant démissionné : M. BATLLE René, 1^{er} Adjoint (démission effective au 21 avril 2016).

Secrétaire de Séance : Mme BOTEBOL Claudine, 1^{ère} Adjointe.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre, notamment, la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année ou le départ en retraite d'agents ;

Cette modification, préalable aux nominations entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement ou de nomination.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée,

- La suppression d'un emploi de « Secrétaire de Mairie » - Catégorie A - 11/35^{ème} - suite à une cessation d'activité ;
- La création d'un emploi « d'Adjoint Administratif Territorial » – Catégorie C - 17/35^{ème}.

Monsieur le Maire informe qu'il va saisir le Comité Technique Paritaire pour avis quant à la suppression du poste de « Secrétaire de Mairie », à temps incomplet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

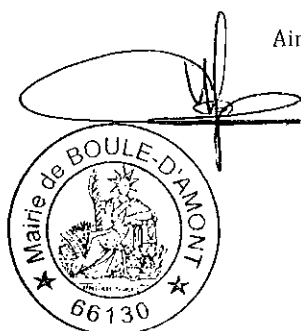
DECIDE d'adopter la suppression et la création des emplois susvisés ;

PRECISE que le tableau des emplois est modifié à compter du 01 septembre 2018 :

Filière	:	Administratif
Cadre d'Emploi	:	Adjoint Administratif Territorial
Grade	:	Adjoint Administratif Territorial
Ancien effectif	:	0
Nouvel effectif	:	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'Agent nommé dans l'emploi seront inscrits au Budget Communal ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

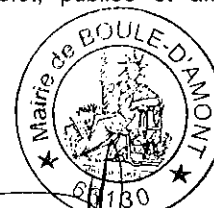


ADOpte À LA MAJORITE
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

A BOULE D'AMONT le 06 juillet 2018

Le Maire,

Monsieur OHEIX Yann



Transmis
et sous
Préfet
le 9/7/18
Rendu
légal
10/7/18

COMMUNE DE BOULE D'AMONT – 66 130

SERVICES CONFONDUS AU 01/09/2018

DESIGNATION DES EMPLOIS TITULAIRES ET NON TITULAIRES	SECTEUR	OBSERVATIONS
1 Adjoint Administratif Territorial	Administratif	1 TNC (17/35 ^{ème})
1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	Technique	1 TC (35/35 ^{ème})

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

A BOULE D'AMONT le 06 juillet 2018

Le Maire,

Monsieur OHEIX Yann

